



PRSE2  
**Santé**  
**Environnement**  
2<sup>e</sup> Plan régional 2011 > 2014  
Rhône-Alpes

Etude de zone du sud  
grenoblois  
Réunion publique  
6 octobre 2016

  
**SPPPY**  
Secrétariat Permanent pour la Prévention<sup>1</sup> des  
Pollutions et des risques dans la région grenobloise

# Ordre du jour

0. Accueil des participants (Mairie)
1. Rappel du contexte (DREAL - 10 mn)
2. Présentation des résultats de la phase 1 (ANTEA - 20 mn)  
*Questions/réponses – Echanges avec la salle*
3. Présentation de l'état d'avancement de la phase 2 (ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, 20 mn)  
*Questions/réponses – Echanges avec la salle*
4. Proposition pour la poursuite de la phase 2 de l'étude (DREAL - 10 mn)
5. Questions/Réponses/Echanges avec la salle et avec les partenaires APORA – FRAPNA - collectivités

0-

# Accueil des participants (Mairie de Champs-sur-Drac)

# 1- Rappel du contexte (DREAL)

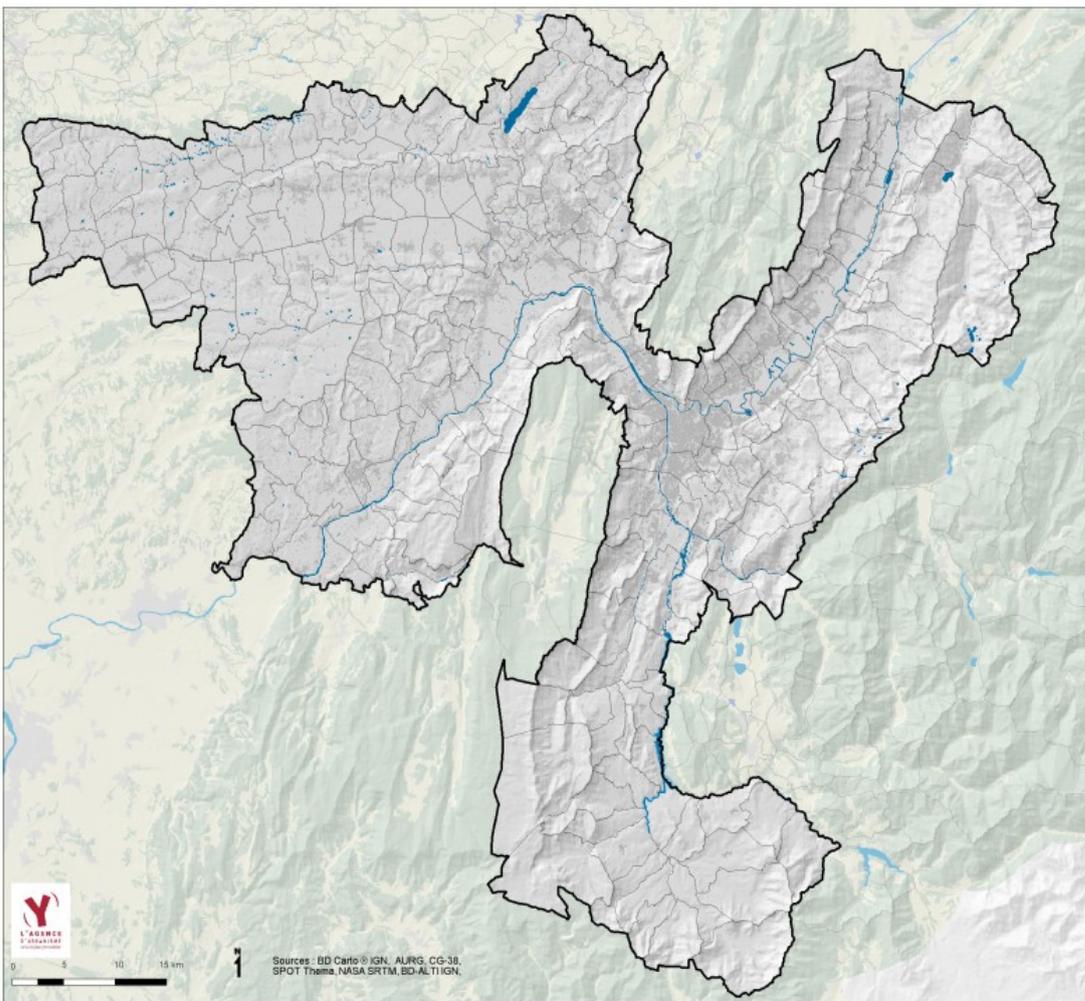
# Qu'est-ce qu'une étude de zone ?

- Une démarche nationale
- Une des actions du **Plan Régional Santé Environnement (PRSE) 2** :
  - approuvé par préfet de région le 18 octobre 2011 suite aux travaux en ateliers thématiques associant près de 150 acteurs de la santé-environnement en région
  - feuille de route en région sur santé/environnement
  - s'intéresse aux impacts sur la santé liés aux conditions de vie (habitat, travail, etc) et aux contaminations des milieux (eau, air, sol, ...)
  - Parmi les objectifs du PRSE2 : Identifier et gérer les zones géographiques pour lesquelles on pourrait observer ou suspecter une surexposition à des substances dangereuses = études de zones
- Une démarche intégrée aux travaux du SPPPY

# Qu'est-ce que le SPPPY ?

- Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques dans la région grenobloise
- Instance d'échanges, d'information, de réflexion et de concertation sur l'environnement et les risques, de type SPPPI – Permet d'assurer un dialogue permanent entre les différentes parties prenantes
- Capacité à développer des actions concertées sur le principe du volontariat
- Principe de collégialité avec les 5 catégories « grenelliennes » :
  - Élus et collectivités territoriales
  - Acteurs économiques
  - Associations (riverains, consommateurs, protection nature) et experts
  - Représentants des salariés
  - Etat et administrations

# Le territoire de compétence



- Périmètre du SCOT de la région urbaine de Grenoble
- Périmètre « informel »
- Possibilité d'actions sur un territoire plus restreint, ou plus large
- Actions communes avec le SPIRAL (SPPPI de l'agglomération lyonnaise)
- Peut s'intéresser à des activités et problématiques autres que celles liées à l'industrie

# Le SPPPY dans les grandes lignes

- Création officielle : arrêté préfectoral du 29 juillet 2011
- Co-présidence Préfet / Michel Issindou, Député de l'Isère
- Commission plénière (53 membres issus des 5 collèges)
- Secrétariat et animation portés par la DREAL
- 5 commissions thématiques :
  - Risques majeurs
  - Air, énergie, climat
  - Environnement-Santé
  - Aménagement du territoire et économie durables
  - Qualité des milieux et biodiversité (intégrant l'étude de zone du sud grenoblois)
- Animation : Corinne THIEVENT, Unité départementale de l'Isère la DREAL
- <http://www.spppy.org/>

# Qu'est-ce qu'une étude de zone ?

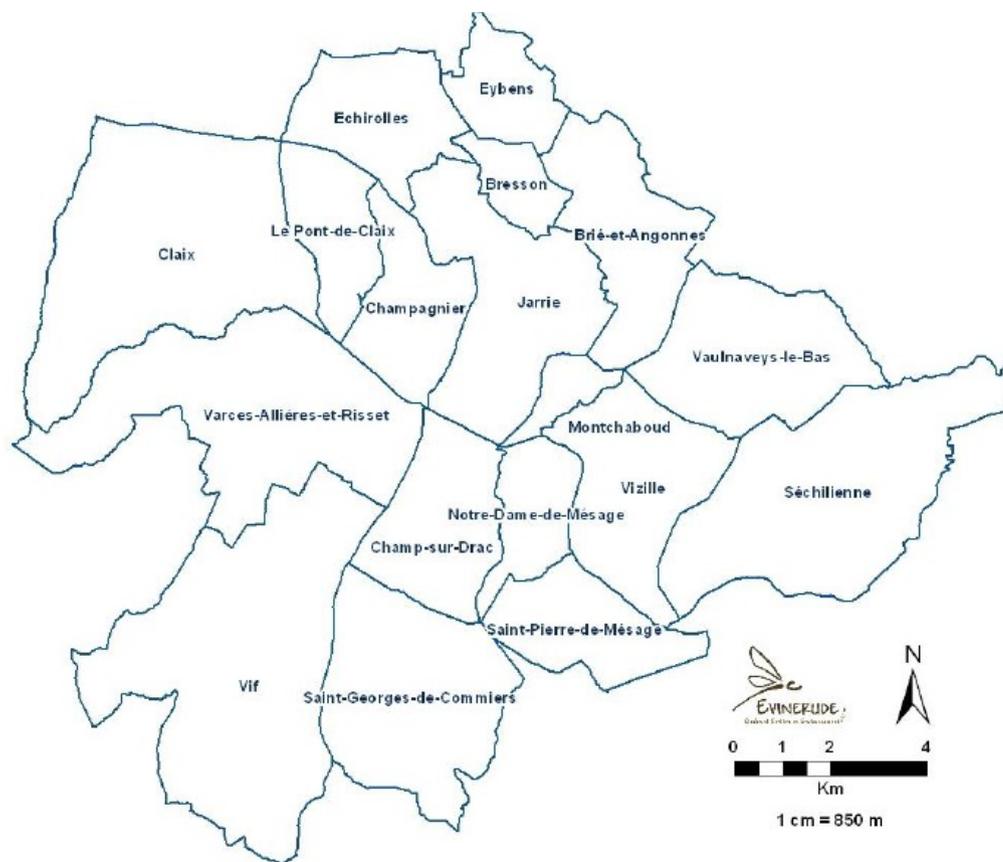
- Une « étude de zone » est une étude permettant d'évaluer l'**impact cumulé** des émissions d'un ensemble d'activités sur l'environnement et la population d'une **zone géographique**
- Elle permet d'identifier les **enjeux** dans le cadre d'une large concertation
- Elle n'est **pas une étude épidémiologique** (l'épidémiologie comparant la fréquence d'une maladie au sein d'un groupe de personnes exposées à un agent suspect à celle d'un groupe de personnes non exposées)

# Réalisation de l'étude de zone

- Démarche longue en **3 phases** :
  - 1. état des lieux** des données et études existantes, et interprétation de ces données
  - 2. campagnes de mesures et analyses complémentaires** dans l'environnement pour compléter la connaissance de l'état des milieux
  - 3. interprétation de l'état des milieux** et proposition éventuelle de mesures de **suivi et/ou de gestion**
- Première étude de zone en Rhône-Alpes : Suivi Environnemental Global du Pays Roussillonnais lancée en 2007

# L'étude de zone du sud grenoblois

- Lancée le 10 janvier 2013
- Périmètre : 18 communes
- Population : environ 100 000 habitants



# L'étude de zone du sud grenoblois

## La gouvernance :

**COFIL** : animation par la DREAL (et la FRAPNA pour la 1ère phase) :

- **Elus/collectivités** : Conseil Régional, Conseil Départemental 38, La METRO (ex. Communauté de communes du Sud Grenoblois)
- **Acteurs économiques** : APORA, UIC Rhône-Alpes, Syndicat intercommunal des eaux de la région grenobloise,
- **Associations/experts** : FRAPNA, Agence de l'Eau, BRGM, ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, Commission locale de l'eau Drac-Romanche, INERIS
- **Etat/administration** : Préfecture Isère, DREAL, ARS
- **Salariés** : un membre de CHSCT

**10 réunions** du COFIL depuis le lancement de l'étude

# La 1ère phase de l'étude de zone – Etat des lieux

- Appel d'offres lancé par la FRAPNA, porteur du projet en liaison avec la DREAL
- Prestataire retenu : Antéa/Evinerude (parmi 3 offres reçues)
- Financement : Etat, Conseil Régional, Agence de l'Eau, La METRO (avec ex. Communauté de communes du sud grenoblois)
- Données fournies par les industriels
- Budget : 150 k€
- Remise du rapport de la phase 1 en juillet 2014

# La phase 2 de l'étude de zone

- Phase 2 : investigations complémentaires
  - dans l'air ambiant :
    - campagnes de mesures d'ATMO Auvergne-Rhône-Alpes (démarrage début 2015 – fin de l'étude prévue dans le courant du 2ème trimestre 2017)
    - Budget : 70 000 € - financement Etat
  - dans les autres milieux : à mettre en oeuvre

# 2- Présentation des résultats de la phase 1 (ANTEA)

# 3- Présentation de l'état d'avancement de la phase 2 (AIR RHONE-ALPES)

# 4- Proposition pour la poursuite de la phase 2 (DREAL)

# Proposition pour la poursuite de la phase 2

- Poursuite de la phase 2 : analyses à mettre en oeuvre sur les autres compartiments que l'air
- Assistance à maîtrise d'ouvrage par l'APORA
- Budget à ce jour : 80 000 € Etat

# Proposition pour la poursuite de la phase 2

- Programme de travail :
  - choix d'un bureau d'études chargé de proposer les investigations complémentaires prioritaires (prélèvements/analyses) à conduire dans le budget disponible sur la base du cahier des charges d'ANTEA (début novembre 2016)
  - validation du choix du prestataire par le COPIL (fin novembre 2016)
  - rédaction d'un cahier des charges par le prestataire (mi-février 2017)
  - validation des propositions du prestataire par le COPIL (fin février 2017)
  - Consultation pour la réalisation des campagnes de mesures (à compter de mars 2017) et choix du prestataire
  - Bilan de la phase 2 (fin 2017)

# 5- Questions/réponses/échanges avec la salle et les partenaires APORA, FRAPNA et collectivités

# Merci de votre attention